



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 27 octobre 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 21/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 6

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés: Daniëla MATHON

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles MUSTIELES

Objet: TAXES FONCIERES :SECTIONNAL LE CROUZET - 2022_OCT_54

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Législation des Sectionnaux ;

Vu les bordereaux des taxes foncières reçus en Mairie concernant les terrains des sectionnaux du Crouzet ;

Vu les huit ayants droits, inscrits au rôle des taxes d'habitation au 1^{er} janvier 2021, du Crouzet.

Le Maire propose de percevoir directement auprès des ayants droits du Sectionnal du Crouzet, le montant des taxes foncières y afférant, par un titre administratif émis au nom de chacun des ayants droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 6 voix pour, 1 non votant (Mathon Daniëla habitant Le Crouzet)

DECIDE :

- de demander à chacun des huit ayants droits le reversement à la mairie de sa quote-part du montant des taxes foncières, après déduction des parcelles inscrites dans les baux ruraux consentis par la commune à des exploitants agricoles ; à savoir 14,68 € par ayant droit pour un total de 117.46 € correspondant aux taxes foncières des sectionnaux suivants :

	TF globale	TF sur parcelles mises en location	TF sur parcelles laissées à disposition des ayants droits
Sectionnal du Crouzet	95.00 €	14.51 €	80.49 €
Sectionnal Beney four Faure	33.00 €	27.95 €	5.05 €
Sect du Four et des Hubertes	44.00€	12.08 €	31.92 €
TOTAL	172.00 €	54.54 €	117.46 €
Surfaces inscrites	248ha41a07ca	79ha 33a43ca	169ha07a64ca

- D'émettre les huit titres correspondants à : Mr Mathon Philippe, Mr Mathon Michel, Mr Coulon Bernard, Mr Dumas Patrick, Mr Vialle Régis, Mme Michel Claudine, Mme Barouillet Aline, SCI Le Crouzet (Mr Desjardins Patrick)

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les, jour, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Maire Baptiste TEYSSIER